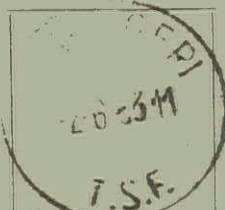


CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 01 h. 45 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement :

off =

Indications de service taxées :

Adresse :

lmy = O.P.J.
Arturo Kipali Ruhengeri
Kisumu =

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

nyanza

, le 2

à

10 h. 30 m.

N° 03

42/41

no 17982 / just 4 priere rechercher individus
blessés mains ou pieds stop vol avec
effraction ayant été commis nyanza
l'été nous avons trouvé traces de sang
sur morceaux de carreaux stop
priere Kisumu avertir Kibuye =
O.P.J. nyanza

Ruhengeri



6971